

Nouméa, le 7 juillet 2022

**Monsieur Jean-Louis D'ANGLEBERMES**  
**Président du Conseil économique, social**  
**et environnemental CESE**  
**Immeuble Le Centre -3ème étage**  
**30 route de la Baie des Dames Ducos**  
**98800 NOUMEA**

N/réf. : D/07-2022/000602

Objet : Avis de la CCI-NC sur les propositions de texte relatives à la réforme de la protection sociale des travailleurs et l'instauration d'une contribution au remboursement de la dette de la santé calédonienne

Monsieur le Président,

Par courriel en date du 27/06/2022, vous avez sollicité l'avis de la CCI-NC sur les cinq propositions de texte suivantes :

1. Loi du pays portant réforme de la protection sociale des travailleurs indépendants, des fonctionnaires, des travailleurs salariés et assimilés
2. Délibération prise en application du titre Ier de la loi du pays portant réforme de la protection sociale des travailleurs indépendants, des fonctionnaires, des travailleurs salariés et assimilés
3. Loi du pays instituant une contribution au remboursement de la dette de la santé calédonienne (CRDSC)
4. Délibération fixant le taux de la CRDSC
5. Délibération portant création de l'agence pour le remboursement de la dette de la santé calédonienne (ARDSC)

**La CCI-NC émet un avis défavorable sur toutes ces propositions de texte.**

I - Sur la forme

Ces textes ont été proposés par un parti politique en méconnaissance ou refus de considération du processus de concertation actuel avec les partenaires sociaux en matière de réformes sociale et fiscale.

Les acteurs économiques avaient déjà exprimé leur vif mécontentement face à l'absence de concertation dans le cadre de la programmation des réformes fiscales à engager au cours des années 2021 à 2023. Dans ce contexte, un comité de suivi de la réforme fiscale (CSRF) a été créé en février 2022 à la demande des partenaires sociaux - et approuvé par le membre du gouvernement en charge du secteur de la fiscalité - pour participer à l'élaboration des différentes réformes fiscales portées par la Nouvelle-Calédonie. Certaines de ces propositions télescopent les travaux du CSRF qui aurait dû être au minimum associé à la réflexion.

Au-delà, le délai imparti pour se prononcer sur ces propositions de texte à très forte portée économique et sociale est tout simplement intenable : six jours ouvrés pour préparer l'audition au CESE et sept pour produire des observations écrites sur des propositions qui nécessitent une analyse approfondie en concertation avec toutes les parties prenantes pour pouvoir évaluer les impacts multiples, en particulier sur le coût du travail et l'emploi.



Ces propositions de texte ne peuvent qu'être rejetées au regard de la forme totalement inappropriée vis-à-vis des acteurs économiques.

II – Sur le fond

Pour les raisons précitées, il est impossible d'émettre un avis éclairé sur ces propositions de texte dont les fiches dites d'impact semblent poser plus de questions qu'elles n'apportent de précisions.

Il n'y a aucune visibilité sur un modèle économique d'ensemble qui permettrait de restaurer un équilibre budgétaire à la fois au niveau de la Nouvelle-Calédonie et des comptes sociaux structurellement déficitaires, face à une dette qui n'en finit plus de se creuser.

Au préalable, il est nécessaire de s'entendre sur un niveau de protection sociale souhaitable et soutenable, en montant par habitant, à inscrire dans une logique d'ensemble visant à diminuer la dépense tout en élargissant le nombre de contribuables.

Il n'y a actuellement aucun pilotage des dépenses de santé. Les prélèvements proposés ici s'ajouteront à l'augmentation récente de la CCS, sans les nécessaires contreparties de réduction des dépenses.

L'absence persistante de stratégie en matière de maîtrise des dépenses conjuguée à l'augmentation des prélèvements obligatoires pèse directement sur les collectivités, les entreprises et les travailleurs, quels qu'ils soient.

De telles mesures feront augmenter le coût du travail, en particulier pour les bas salaires, et risquent de conduire à une réduction du taux d'activité et au développement d'activité non déclarée ; une nouvelle augmentation de la pression qui surviendrait à un moment où la question du pouvoir d'achat est critique, dans un contexte de très forte inflation. Elles pourraient également conduire à condamner toutes les négociations de branche et à mettre en place des plans de licenciement. L'effet global sera néfaste tant sur le plan économique que social.

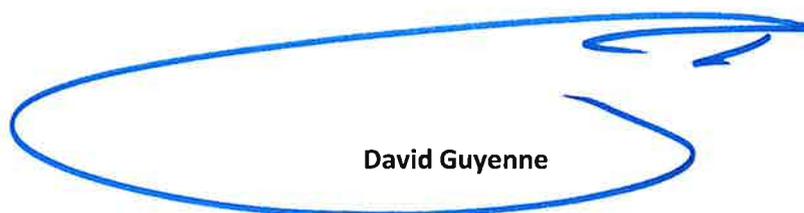
A la superposition de couches fiscales doit être privilégiée la mise en œuvre de politiques de développement économique incitatives visant in fine à élargir le nombre de contribuables, dans une cohérence vertueuse de rendement fiscal accélérateur de création de richesse.

En tout état de cause, si l'effort fiscal devait être encore imposé aux acteurs économiques et aux calédoniens pour couvrir le besoin sur le court terme, il ne saurait être que temporaire et obligatoirement accompagné de politiques garantissant la relance économique et le retour à l'attractivité de la Nouvelle-Calédonie.

Telles sont les observations de la CCI-NC sur ces propositions de texte relatives à la protection sociale et au remboursement de la dette de la santé calédonienne.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre sincère considération.

Le Président,



David Guyenne